

La musique dans l'unité

Autor(en): **Cattin, Gérard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **8 (2010)**

Heft 22: **Les fusions de communes**

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823958>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La musique dans l'unité

La Fédération Jurassienne de Musique (FJM) fête cette année son 125^e anniversaire. Fondée en 1885, elle a été admise en 1921 comme membre à part entière de la Société Fédérale de Musique (SFM) devenue depuis l'Association Suisse des Musiques (ASM) au même titre que sa consœur bernoise, l'Association cantonale bernoise de musique (ACBM).

Ce statut exceptionnel lui a été conféré au vu de son caractère romand et de sa fondation antérieure à l'association bernoise. Malgré les évolutions géopolitiques de la fin du 20^e siècle qui ont conduit à la création du canton du Jura, la FJM a conservé son unité et regroupe aujourd'hui encore les fanfares du canton du Jura, du Jura bernois et les formations d'essence romande de Bienne.

La fondation

C'est à l'initiative des fanfares municipales de Delémont et de Moutier que 14 sociétés de musique se réunissent au Buffet de la Gare à Tavannes le dimanche 24 mai 1885. Cette première réunion fut suivie d'une assemblée constitutive formelle le 6 septembre 1885 «chez M. Farron» aubergiste à Tavannes; 18 sociétés y participèrent, elles sont considérées comme les fondatrices ayant payé la finance

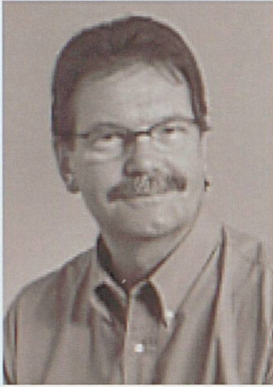
d'entrée et les cotisations de l'année en cours (voir encadré 1). Ainsi donc est née la Fédération Jurassienne de Musique.

En 1934, la FJM et l'ACBM signent une convention réglant l'appartenance des fanfares du Jura bernois d'alors à l'une ou à l'autre des associations. Le principe général retenu autorise les fanfares à faire partie des deux associations, un statut particulier étant réservé aux fanfares du district de Laufen.

Les structures

La FJM est dirigée par un comité central de sept membres comprenant un président et un représentant de chacun des six districts du canton du Jura et du Jura bernois celui de la Neuveville incluant la ville de Bienne (voir encadré 2). Les sociétés du district de Laufen n'appartiennent plus à la Fédération Jurassienne de Musique depuis la fin des années 60. En 2000, la FJM a créé un secrétariat permanent dont la titulaire actuelle est Mme





Par Gérard Cattin,

président central de la FJM



Marianne Baumgartner de Tavannes. Elle est employée à raison d'un taux d'occupation de 35 %. Le comité central est appuyé par une commission de musique de trois membres et une commission technique des tambours de trois membres également.

La FJM regroupe 74 sections qui totalisent ensemble 2000 musiciennes et musiciens. Elles sont organisées selon leur libre choix en formation d'harmonie, de brass-band, de fanfare mixte ou de big-band. La plupart des sections sont également rattachées à des associations régionales, lesquelles n'ont pas de liens organiques avec l'association faitière (voir encadré 3). Les premières femmes ont été admises dans les sociétés dans les années 60, elles forment aujourd'hui

une minorité importante des effectifs. Les ensembles de jeunes sont fédérés au sein d'une structure informelle baptisée «Jeunes Musiciens Jurassiens» qui organise à échéance régulière des concours de solistes et d'ensembles ainsi que des fêtes de musique à leur intention.

Les musiciennes et les musiciens méritants, soit celles et ceux qui totalisent respectivement 25, 35, 50, 60 et 70 ans d'activités, se retrouvent au sein de l'Amicale des Vétérans de la FJM. Fondée en 1975, elle en compte actuellement plus de 200 dont une cinquantaine forme la Fanfare de l'amicale, une formation qui se produit régulièrement en particulier chaque année lors de l'ouverture du Comptoir delémontain.

LES 18 SECTIONS FONDATRICES

Fanfare de la Ferrière
Fanfare de Courtételle
Fanfare de Corgémont
Fanfare Municipale de Sonvilier
Fanfare de Renan
Fanfare Municipale de Tramelan-Dessous
Union instrumentale de Tramelan-Dessus
Fanfare de Malleray
Fanfare de Courrendlin
Fanfare Jeune Jurassienne de Delémont
Fanfare Municipale de Delémont
Fanfare de Fontenais-Villars
Fanfare Municipale de St-Imier
Fanfare de Develier
Fanfare Municipale de Courgenay
Union instrumentale de St-Imier
Fanfare de Laufon
Fanfare du Noirmont

LES 12 PRÉSIDENTS

Emile Mercerat, Sonvilier
Fritz Wysshaar, Bienne
Jean Chappuis, Bienne
Charles Neuhaus, St-Imier/Delémont
Emile Nobs, Renan
Charles Baertschi, St-Imier
Léon Membrez, Courtételle/Loveresse
Roger Cattin, Les Breuleux
Norbert Girard, Porrentruy
Antoine Bernsaconi, Malleray
Serge Beuret, Delémont
Gérard Cattin, Courtételle

LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Associations des musiques de la Ville de Bienne
Fédération des Musiques du Bas-Vallon
Association des Fanfares du Pied du Chasseral
Fédération de Chant et de Musique du district de Moutier
Fédération des Sociétés de Musique du district de Delémont
Groupement des Fanfares du Haut de la Vallée de la Sorne
Fédération des Fanfares du Val Terbi
Fédération des Fanfares d'Ajoie
Giron des Fanfares franc-montagnardes

LES FÊTES JURASSIENNES DE MUSIQUE DEPUIS 1960

1962: Saignelégier
1966: Bienne
1970: Porrentruy
1974: Le Noirmont
1979: Delémont
1983: Prêles
1987: Courrendlin
1992: St-Imier
1995: Coeuve
1999: Malleray
2004: Saignelégier
2009: Plateau de Diesse

DONNER UN **CARACTÈRE** **PLUS DURABLE** À VOS IMPRIMÉS



Photo: Stephane Gerber – Les éoliennes de Mont-Crosin

PRESSOR SA

6, route de Courroux
CH-2800 Delémont
Tél. +41 (0)32 421 19 19

27, rue du Midi
CH-2740 Moutier
Tél. +41 (0)32 494 64 00

Notre entreprise a obtenu la certification du Forest Stewardship Council (FSC) en juin 2008, une première pour une entreprise des arts graphiques du Canton du Jura et du Jura bernois. Le FSC est une organisation indépendante qui agit mondialement en faveur d'une exploitation forestière respectueuse de critères écologiques et sociaux favorisant un développement durable. Cette certification nous permet de garantir la traçabilité de nos approvisionnements en papier et de proposer à nos clients de faire figurer le logo FSC sur leurs publications. www.pressor.ch



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C002148



Les occasions de rencontre

Les sociétés fédérées se réunissent tous les cinq ans à l'occasion de la Fête jurassienne de musique organisée selon un tournus entre les cantons du Jura et dans le Jura bernois. Ces joutes musicales affûtent à coup sûr les rivalités mais elles sont surtout des occasions d'échanges conviviaux qui favorisent la connaissance mutuelle (voir encadré 4). La FJM met aussi sur pied des journées musicales placées entre les fêtes jurassiennes de musique, la plus connue d'entre elles est le Lutrin d'Or, un concours de musique de divertissement. Plusieurs festivals régionaux se déroulent annuellement dans les différents districts. Un camp musical réunit chaque année une cinquantaine de jeunes musiciennes et musiciens sous la conduite de moniteurs chevronnés. Il se termine par deux concerts de gala dont un toujours à Moutier.

La formation

Les organes dirigeants de la FJM sont toujours préoccupés de la formation des musiciennes et des musiciens.

Elle a elle-même dispensé de nombreux cours pour instrumentistes et formé des dizaines de directeurs. Depuis cinq ans, elle dispose d'un concept renvoyant les tâches d'enseignement aux sections qui sont encouragées à collaborer avec les écoles de musique. La Fédération quant à elle fixe les exigences d'examen et organise les évaluations des candidats. Près de 1'000 jeunes musiciennes et musiciens ont été ou sont encore intégrés dans cette filière de formation. Ils proviennent en grande majorité du canton du Jura, conséquence de l'excellente collaboration instituée avec l'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique de Delémont. A plusieurs reprises, la FJM a clairement manifesté son désir de collaborer également avec l'Ecole de Musique du Jura bernois.

Demain quels ensembles ?

Comparativement aux autres fédérations cantonales, les sections de la FJM ont des effectifs relativement faibles. A titre de comparaison, la Société cantonale fribourgeoise de musique compte 4'000 musiciens pour 99 sociétés alors que la FJM

regroupe 74 sections avec 2'000 membres. D'ores et déjà, les responsables des fanfares ont compris que l'union fait la force. Ainsi voit-on des ensembles se regrouper au gré des circonstances telles que concours ou concerts. La recherche de la qualité et de la performance conduit les sociétés les plus ambitieuses à élargir leurs zones de recrutement. Par exemple l'Ensemble de Cuivres Jurassien réunit des musiciennes et des musiciens du canton du Jura, Jura bernois et d'ailleurs encore. De cette manière, il assure sa présence dans les sphères les plus élevées des musiques suisses.

Demain, les fanfares seront à géométrie variable, les effectifs étant adaptés aux circonstances. Petits ensembles à caractère local pour assurer les prestations en faveur de la proche collectivité, ensembles bien charpentés, résultant de collaboration entre les sociétés, pour les concerts et les concours. La finalité constante réside dans le fait que les productions devront toujours être de très bonne qualité, attractives, procurant du plaisir à celles et à ceux qui la produisent comme à celles et à ceux qui la consomment.